

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

38^{ème} RALLYE du FENOUILLEDES

Coupe de France des Rallyes 2021 coef.4
Epreuve à Participation Etrangère Autorisée
13, 14 et 15 novembre 2020

Ce règlement particulier complète le règlement standard 2020 des rallyes FFSA.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et ouverture des engagements : lundi 17 août 2020

Clôture des engagements : lundi 2 novembre 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi).....

Parution du road-book : samedi 7 novembre 2020 à 09h00 ASAC 66 - Rte de Montalba 66130 ILLE s/T.....

Dates et heures des reconnaissances : samedi 7/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Dimanche 8/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 17h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Jeudi 12/11 de **09h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Vendredi 13/11 de **09h00 à 12h00 et de 14 à 16h00** toutes les ES
sauf **ES 3/6** uniquement le matin et **ES 7/10** uniquement l'après-midi.

Vérifications des documents le : vendredi 13/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE – ZA Camp Llarg ILLE sur TÊT et le samedi 14/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE 66130 ILLE sur TÊT

⇒ Remise des kits de géolocalisation.

Vérifications des voitures le : vendredi 13/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 14/11 de 07h20 à 09h50 sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt

Heure de mise en place du parc de départ le : 14 novembre à 11h30 place du Foirail Ille sur Têt

Publication des équipages admis au départ le : 14/11/2019 à 11h30 Lieu : La CATALANE

Publication des heures et ordres de départ le : 14/11/2019 à 11h30 Lieu : La CATALANE.....

Briefing de la Direction de Course pour les Officiels et les Commissaires le 14/11 à 09h00 hall d'accueil du PC à la « CATALANE »

Briefing de la Direction de Course pour les voitures d'encadrement et ouvreuses le :14/11/2019 à 09h20 hall du PC « La CATALANE » la présence de tous est obligatoire, y compris véhicules promo et sécurité info. Se munir de permis de conduire et licences.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : samedi 14/11 à 10h15 « la CATALANE »

Départ de la 1^{ère} Etape : samedi 14 novembre à 12h30 place du Foirail ILLE sur TÊT

Arrivée de la 1^{ère} Etape : samedi 14 novembre à partir de 21h13 place du Foirail ILLE sur TÊT

Publication des résultats partiels et des ordres de départ de la 2^{ème} Etape le : samedi 14/11 à 00h33 au panneau d'affichage officiel à « la CATALANE » PC Course

Des tableaux d'informations pourront être positionnés au Parc de Regroupement

Départ de la 2^{ème} Etape : dimanche 15/11 à 09h00, place du Foirail Ille sur têt
Arrivée finale dimanche 15 novembre à partir de 15h48 place du Foirail ILLE sur TÊT
Vérification finale le : 15/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt
Publication des résultats du rallye le : 15/11/2019 30mn après l'arrivée du dernier concurrent au
panneau officiel à La CATALANE
Remise des prix le : dimanche 15 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE.....

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club 66 organise les 13, 14 et 15 novembre 2020 en qualité d'organisateur administratif le 38^{ème} Rallye du FENOUILLEDES.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile OCCITANIE-MEDITERRANEE le 20 juillet 2020 sous le numéro R 11 / 2020 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 388 en date du 3 août 2020

Comité d'Organisation

Présidents : Dominique CHINAL, Alain DESSENS.....
Membres : Mmes, MM les membres de TEAM CARS et de l'ASAC 66.....
Secrétariat du Rallye, Adresse : RAYON d'OR chemin de Régleilles 66130 ILLE sur TÊT jusqu'au 15/11
Téléphone : 06 88 22 97 46 mail : teamcars@gmail.com - contact.asac66@gmail.com - www.asac66.fr
Permanence du Rallye : du début des vérifications administratives à l'ouverture du Parc d'Arrivée Final...
La CATALANE ILLE sur TÊT 66130 ILLE sur TÊT 07 82 23 14 42 aux heures de l'épreuve.....

Organisateur technique

Nom : **TEAM CARS** chez RAYON d'OR chemin de Régleilles 66130 ILLE sur TÊT
Téléphone : 06 88 22 97 46 mail : teamcars@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA : Jean-Paul POCHON.....licence n° /

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Josep BESOLI.....licence n° 01-0A-AND

Commissaire Sportif : Jacques PAOLI.....licence n° 1622/0805

Commissaire Sportif : Georges LEMMENSlicence n° 46609/1411

Commissaire Sportif Stag. : Elisabeth RIBESlicence n° 298525/0816

Secrétaire du Collège : Michèle BASCOULlicence n° 149759/0808

Directeur de Course : Patrick BOUTEILLER.....licence n°128253/0811

Directeur de Course Adjoint : Guillaume FAYET.....licence n° 162390/0904

Directeur de Course Nouveau départ : M.-Françoise POIRATONlicence n°11252/0816

Directeur de Course Adjoint délégué ES 1 : Carmen BELCHIlicence n° 8747/0804

Directeur de Course Adjoint délégué ES 2 : Yves ESCLOUPE.....licence n° 76046/0903

Directeur de Course Adjoint délégué ES 3 : Eric LAURENSlicence n° 133555/0915

Gestion du PC : Guy BASCOULlicence n° 149758/0808

Directeur de Course ES 1/4/8/11 : Nicolas BALDIT licence n° 134045/0801

Directeur de Course ES 2/5/9/12 : Evelyne ROL.....licence n° 40773/0801

DC Inter : Elisabeth LABATUTlicence n° 216525/0806

Directeur de Course ES 3/6/7/10 : Marc CIERlicence n° 2942/0706

Commissaire Technique Responsable : Jean-Michel OTTAVIlicence n° 1534/0816

Commissaire Technique Nouveau départ : Yves PERIElicence n°54790/0909

Commissaires Techniques : Jean-Pierre ROLLANDlicence n° 2694/0805

Jean-Claude MARTYlicence n° 32003/0806

Tony SPINELLIlicence n° 40858 /0816

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Sébastien ROL..... licence n° 44492/0511
Assisté de : Delphine GRAUBYlicence n° 163789/0812
Véronique CARBOUlicence n° 119788/0809
Chargé des relations avec les concurrents Stag. : Michel RIBESlicence n° 15585/0816



S. ROL



D. GRAUBY



V. CARBOU

Médecin Chef : ADAMU
DC délégué véhicule BBR : Alain SZAFARZICK.....licence n° 4793/0804
DC délégué véhicule 00 : Pascal BATTE.....licence n° 28230/0805
DC délégué véhicule Damier : Claude MARYlicence n° 1622/0805
DC Responsable de la Publicité : Thierry GRAUBY.....licence n° 163786/0811
DC délégué Parc Assistance : Thierry GRAUBY licence n° 163786/0811
DC délégué Parc Fermé et de Regroupement : Thierry LE FOLL licence n° 58387/0809
Véhicule Info 1 : Bruno GAMMELIN licence n° 191255/0816, Jean-François BOIX licence n° 147726/0816
Véhicule Info 2 : Alain BASTID licence n° 155491/0801, Alain BLANC n° licence n° 2538/0816
Juges de Faits : Jean-Paul PETIT licence n° 3139/0816, José-Louis LOPEZ licence n°
A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les Officiels figurant sur ce règlement particulier et ceux des rallyes de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que « juges de fait » ainsi que Mmes MM. Les Commissaires de Route FFSA.
Responsable Protocole : Alain DESSENSlicence n°19459 /0816
Représentant de l'Organisateur Technique : René LAFONlicence n° 38126/0816
Chargé des Relations avec les Commissaires : Allison RUBIO.....licence n° 167877/0816
Chargé des relations avec la presse : A. LAURET.....licence n°
Responsable Vérifications Administratives : Alain BLANC licence n° 2538/0816 assisté de
Jeanne COMMES licence n° 232253/0816
Classement : YELLOW INFORMATIQUE
Géolocalisation : VDS Racing

1.2P. ELIGIBILITE

Le 38^{ème} Rallye du FENOUILLEDES compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2021 coef.4,
- le Championnat 2020 de la Ligue OCCITANIE-MEDITERRANEE coef. 4,
- est inscrit en **Compétition à Participation Etrangère Autorisée**

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation aux vérifications administratives seront communiquées lors de la remise du road-book.

Vérifications des documents le : vendredi 13/11 de 17h00 à 20h40 Garage PEUGEOT CHAPPELLE et le samedi 14/11 de 07h00 à 09h30 à Garage PEUGEOT CHAPPELLE ZA Camp Llarg 66130 ILLE sur TÊT

⇒ Remise des kits de géolocalisation.

Vérifications des voitures le : vendredi 13/11 de 17h20 à 21h00 et le samedi 14/11 de 07h20 à 09h50 sur le parking de « la CATALANE » Ille sur Têt

Vérification finale le : 15/11 à partir de 16h00 Garage VLM RENAULT ZA Camp Llarg Ille sur Têt
Taux horaire MO : 60€ ttc

Publication des résultats du rallye le : 15/11/2020 30mn après l'arrivée du dernier concurrent à La CATALANNE

Remise des prix le : dimanche 15 novembre à 17h30 Lieu : La CATALANE.....

1.3.1P.

Lors des vérifications administratives un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation. (chèque à l'ordre de « VDS Racing » non encaissé et rendu à la fin du rallye en échange du système).

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 38^{ème} rallye du FENOUILLEDES doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 2 novembre 2020.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum (modernes, VHC, VHRS et LPRS confondues).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 550 € + 30€ pour le système de géolocalisation
- Pour les équipages complets (pilote et copilote) ASAC 66 : 500€ + 30€ pour le système de géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 € (x 2) + 30€ pour le système de géolocalisation

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, les chèques sont à libeller au nom de TEAM CARS. **Joindre OBLIGATOIREMENT les photocopies des licences et des permis de conduire des pilotes et copilotes ainsi que la 1^{ère} page du passeport technique.**

➤ Pour les concurrents étrangers ceux-ci doivent effectuer un virement à l'ordre de **TEAM CARS**
A la Banque Populaire du Sud IBAN : FR76 1660 7000 0300 3215 6293 866
BIC : CCBPFRPPPPG Code Banque : 16607 Code Guichet : 00003
N° Compte : 00321562938 Clé RIB : 66 Domiciliation : BPS ILLE-SUR-TET

- Les licenciés étrangers prenant part à une compétition FFSA devront être en possession d'une attestation de leur ASN les autorisant à participer à la compétition. Cette autorisation pourra revêtir toute forme que l'ASN intéressée jugera convenable.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance ne sera autorisée que dans le parc prévu à cet effet : Parking de la Gare à ILLE sur TÊT. Chaque concurrent recevra lors des vérifications, un adhésif « assistance » gratuit permettant l'accès au Parc d'Assistance. Ne seront autorisés à entrer dans ce Parc que les véhicules dont l'adhésif sera collé sur le pare-brise.

=> **L'accès au Parc d'Assistance est interdit avant 09h00 le samedi 14 novembre.**

L'emplacement, délimité et numéroté, sera attribué par l'organisateur lors du retrait du road-book. Un seul véhicule d'assistance est autorisé par voiture de course.

La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance est limitée à 20km/h.

Les déplacements à bord de véhicules motorisés à 2, 3 roues ou de type quad sont interdits.

Conformément à l'Art. 4.3.2.3 du règlement des Rallyes FFSA :

*Il est demandé aux concurrents de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

*De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m X5m minimum) et résistante aux hydrocarbures **ainsi que sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance.**

*Il précisé que le piquetage est interdit

A l'issue du rallye, les concurrents devront laisser un emplacement d'assistance propre, sans aucun débris. **Ils sont responsables du comportement de leurs équipes d'assistance et de leurs accompagnants.**

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.4P. Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications administratives. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire FFSA qui le rendra contre la restitution du matériel.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire agréé par la FFSA. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.asac66.fr Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

L'Organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

4.8P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste n°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye : 1^{ère} infraction : 30secondes de pénalité et mise en conformité
2^{ème} infraction : disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité optionnelle seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 38^{ème} Rallye du FENOUILLEDES représente un parcours de 377.71 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 155,93 km.

ES 1/4 : 12.640 km, ES 2/5 : 19.54 km, ES 3/6 : 8.500 km

ES 7/10 : 8.500 km, ES 8/11 : 11.87 km, ES 9/12 : 16,920 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

6.2.6P. Les horaires des reconnaissances auront lieu aux heures et dates prévues dans le paragraphe « Programme » du présent règlement (3 passages maximum)

► Deux (2) adhésifs fluo portant le n° de reconnaissance seront distribués aux équipages lors du retrait du road-book. Ces adhésifs doivent **obligatoirement** être apposés sur les **vitres latérales arrière** du véhicule de reconnaissance. Le non-respect de cette obligation sera soumis au Collège des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion sera prononcée.

Limitation de vitesse : 30 km/h en agglomération, 60 km/h sur les épreuves spéciales

RESPECTEZ les RIVERAINS l'avenir du Rallye en dépend

Pendant toute la durée du rallye en dehors des ES, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France, **ainsi qu'aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques à l'occasion des reconnaissances ou du rallye, notamment s'agissant des limitations de vitesse.** (art. 6.4.1 du règlement standard des rallyes)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée.....

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course Pour un retard supérieur au maximum autorisé entre 2 contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- **Avoir signifié par écrit à un Chargé des Relations Avec les Concurrents son intention de réintégrer le rallye.** (les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés)
- **Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques, au plus tard, 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.**

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en espèces non cumulables n'intégrant pas le système de géolocalisation

Scratch :

1^{er} : engagement X 2, 2^{ème} : engagement X 1, 3^{ème} : engagement X 2/3

Si plus de 135 partants « modernes » 4^{ème} : engagement X 1/2, 5^{ème} : engagement X 1/4

